



Contestation d'une contravention sur le lieu d'infraction

Par **MICKAP**, le **17/07/2013** à **18:37**

Mon épouse s'est fait flasher en ville à 56 au lieu de 50, sauf que l'adresse mentionné est inexistante!!!

Il s'agit de la ville qui n'est pas bonne!!!

Nous avons contesté, l'OMP a demandé un complément d'enquête a deux reprises dont une fois avec une audition de ma femme, qui conteste une nouvelle fois!!! et là un an après la date des fait, nous recevons une ordonnance pénale de 222 euros!!! et sur cette ordonnance pénale l'adresse du lieu d'infraction ne correspond pas à celle du pv initial automatique!!!

Merci par avance pour les réponses!!!!